

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS

Séance du 20 février 2023

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 8

Date de la convocation : 14/02/2023

L'an Deux Mille vingt-trois et le vingt février, 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, SERVAN, JUGE, DOUX, FOURNOL, MARY, M – GRUTER,

Était excusé : M. ADRIEN, DELERUE - Mme GAGNIERE,

Pouvoirs : 2

Absents :

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 01/2023 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Conformément à l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe, le conseil d'administration du CCAS, est invité à participer au débat d'orientation budgétaire.

La Vice-Président informe l'assemblée des orientations budgétaires pour l'année 2023 sur l'ensemble des services gérés par le CCAS de Valréas sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé en pièce jointe.

L'exposé du rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil

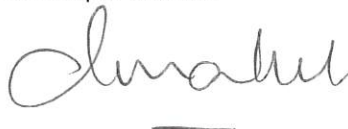
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2023

Vote : Unanimité Pour : 10

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

Valréas, le 20 février 2023,

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET



Acte rendu exécutoire dès  
Sa réception en Préfecture le :  
Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le :